FORMATION EN PRÉSENTIEL

VAE - DIRIGEANT D'ENTREPRISE DE SÉCURITÉ PRIVÉE

Dernière mise à jour le 24/11/2026.

OBJECTIF

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet de faire reconnaître officiellement les compétences acquises au cours de son expérience professionnelle, en vue d'obtenir le titre RNCP 40385 « Dirigeant d'entreprise de sécurité privée, inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles »

Tarif	**3000** € HT par participant
Réf.	**DESP-VAE**
Contact	0536650010 accueil-centre@fips-na.com https://fips-na.com/

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Le dossier de validation doit démontrer l'exercice effectif des fonctions suivantes :
  • Création et gestion d'une entreprise de sécurité privée
  • Sécurisation et conformité des règles principes et normes régissant le secteur de la sécurité privé
  • Gestion marketing et commerciale de l'entreprise de sécurité privée
  • Constitution management et pilotage d'une équipe de sécurité privée
  • Pilotage stratégique commercial et financier d'une entreprise de sécurité privée

PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeants d'entreprise de sécurité privée en exercice ou anciens dirigeants / Créateurs d'entreprise dans le secteur de la sécurité / Responsables d'exploitation, Chef de service ou toute personne ayant exercé des fonctions de direction dans ce domaine / Responsable d'établissement ou de service interne nécessitant désormais l'agrément dirigeant.

PRÉ-REQUIS

- - CNI en cours de validité ou Passeport Européen ou titre de séjour (Attention si étranger se référer à la liste des pays autorisés à l'obtention) de l'agrément dirigeant) (OBLIGATOIRE)
  - CV (OBLIGATOIRE)
  - Extrait de casier judiciaire (OBLIGATOIRE)
  - Justificatif de domicile de moins de 3 mois (OBLIGATOIRE)
  - Carte pro du CNAPS
  - Diplôme scolaire de niveau Bac (OBLIGATOIRE)
  - Autres diplômes si cela permet de justifier d'une expérience (compta, management ...)
  Si le candidat n'a pas de niveau Bac il faudra remplir une fiche d'entre6en
  - Diplôme de formation en lien avec le Titre visé (APS – SSIAP – APR –
  - Diplôme de formateur ... ETC)
  - Contrat de travail et fiches de salaires permanent de justifier d'une expérience au sein d'un poste à responsabilité (exemple : manager – SSIAP2 – Rex – Directeur de sécurité – SSIAP3 – Responsable d'exploita7on – responsable d'un service interne – Coordinateur ...)
  - Extrait de Kbis et statuts (même si aucun rapport avec la sécurité privée)

- Autres documents permanent de justifier d'une expérience quelconque en rapport avec le Titre visé (exemple : Attestation d'employeur, lettres de recommandations, fiche de poste, réponse à des appels d'offres, supports marketing ...)

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Prise de contact → analyse du besoin → vérification de la faisabilité → mise en place du dossier de candidature → convocation et transmission des informations pratiques. Délai d'accès : inscription jusqu'à 2 semaines avant le début de l'accompagnement, sous réserve de validation du financement, des places disponibles et de la validation de la faisabilité.

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Accompagnement mixte (présentiel, visio, échange téléphonique)

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Accompagnement possible

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Accessible aux personnes en situation de handicap

Niveau	Modalité	Effectif par session	Durée
Niveau 5	**Présentiel**	**1 mini > 12 maxi**	**7 heures / 1 jour(s)**

PROGRAMME

1. Information et conseil

• Entretien d'information proposé par le certificateur
• Présentation du référentiel du titre, des exigences réglementaires et du processus de validation

2. Recevabilité (Dossier de faisabilité)

• Transmission d'un dossier de demande de faisabilité accompagné des pièces justificatives (CNI,
• CV, Carte pro, kbis, contrats de travail, fiche de salaire ou tout autres documents pouvant justfier de votre expérience en lien avec la certification visée)
• Analyse administrative et réglementaire par le certificateur
• Notification d'acceptation ou de refus de recevabilité

3. Dossier de candidature (Livret 2)

• Rédaction d'un dossier détaillant les activités exercées en lien avec les compétences du référentiel
• Présentation de preuves (documents professionnels, rapports, attestations, décisions, etc.)

4. Accompagnement (facultatif)

• Possibilité d'être accompagné dans la rédaction du dossier de candidature (anciennement appelé livret 2)
• Analyse du parcours, aide à la rédaction, préparation à l'entretien avec le jury

5. Passage devant le jury Entretien oral permettant au candidat de présenter son expérience

• Le jury vérifie la correspondance entre les compétences exigées par le titre et celles effectivement démontrées (Durée : environ 1 heure)

6. Décision

• Validation totale : le candidat obtient le titre RNCP 40385
• Refus de validation : le candidat peut se représenter ultérieurement après consolidation de sonparcours

INTERVENANT(S)	ÉVALUATION	ATTRIBUTION FINALE
Aucun	Cadrage du projet de création ou de reprise d'entreprise de sécurité privée, Constitution management et pilotage d'une équipe de sécurité privée, Gestion financière, juridique et administrative de l'entreprise de sécurité privée, Gestion marketing et commerciale de l'entreprise de sécurité privée, Sécurisation et conformité des règles, principes et normes régissant le secteur de la sécurité privée	Titre professionnel Dirigeant d'entreprise de sécurité privée

SCOTIA FORMATION
1662 RN7 – 06270 Villeneuve Loubet
N° déclaration d'activité : 93061023706
Siret 91812189800012
Code APE : 8559A
www.scotiagroupe.com

PROGRAMME VAE
TITRE RNCP 40385
DIRIGEANT D'ENTREPRISE DE SECURITE PRIVEE

OBJECTIF DE LA VAE

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet de faire reconnaître officiellement les compétences acquises au cours de son expérience professionnelle, en vue d'obtenir le titre RNCP 40385 « Dirigeant d'entreprise de sécurité privée, inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles »

Ce titre, à finalité professionnelle réglementée, ne peut être délivré que par validation intégrale de l'ensemble des compétences attendues. Aucune validation partielle n'est possible.

PUBLIC CONCERNE

• Dirigeants d'entreprise de sécurité privée en exercice ou anciens dirigeants
• Créateurs d'entreprise dans le secteur de la sécurité
• Responsables d'exploitation, Chef de service ou toute personne ayant exercé des fonctions de direction dans ce domaine
- Responsable d'établissement ou de service interne nécessitant désormais l'agrément dirigeant.

CONDITIONS D'ACCES

Toute personne, indépendamment de son âge, de sa nationalité, de son statut ou de son niveau de diplôme, peut engager une démarche VAE.
Il n'est plus exigé de justifier d'une durée minimale d'expérience. Toutefois, le candidat doit pouvoir démontrer, par des preuves concrètes, qu'il a exercé des activités en lien direct avec les compétences visées par le titre.

DEROULEMENT DE LA VAE

1. **Information et conseil**

- Entretien d'information proposé par le certificateur
- Présentation du référentiel du titre, des exigences réglementaires et du processus de validation

2. **Recevabilité (Dossier de faisabilité)**

- Transmission d'un dossier de demande de faisabilité accompagné des pièces justificatives (CNI, CV, Carte pro, kbis, contrats de travail, fiche de salaire ou tout autres documents pouvant justifier de votre expérience en lien avec la certification visée)
- Analyse administrative et réglementaire par le certificateur
- Notification d'acceptation ou de refus de recevabilité

SCOTIA FORMATION
1662 RN7 – 06270 Villeneuve Loubet
N° déclaration d'activité : 93061023706
Siret 91812189800012
Code APE : 8559A
www.scotiagroupe.com

3. **Dossier de candidature (Livret 2)**

- Rédaction d'un dossier détaillant les activités exercées en lien avec les compétences du référentiel
- Présentation de preuves (documents professionnels, rapports, attestations, décisions, etc.)

4. **Accompagnement (facultatif)**

- Possibilité d'être accompagné dans la rédaction du dossier de candidature (anciennement appelé livret 2)

Analyse du parcours, aide à la rédaction, préparation à l'entretien avec le jury

5. **Passage devant le jury** Entretien oral permettant au candidat de présenter son expérience

- Le jury vérifie la correspondance entre les compétences exigées par le titre et celles effectivement démontrées (Durée : environ 1 heure)

6. **Décision**

- Validation totale : le candidat obtient le titre RNCP 40385
- Refus de validation : le candidat peut se représenter ultérieurement après consolidation de son parcours

⚠ *En raison de la nature réglementée du titre, aucune validation partielle ni délivrance de blocs de compétences n'est possible.*

DOMAINES DE COMPETENCES VISES PAR LE TITRE

Le dossier de validation doit démontrer l'exercice effectif des fonctions suivantes :

- Création et gestion d'une entreprise de sécurité privée
- Sécurisation et conformité des règles principes et normes régissant le secteur de la sécurité privé
- Gestion marketing et commerciale de l'entreprise de sécurité privée
- Constitution management et pilotage d'une équipe de sécurité privée
- Pilotage stratégique commercial et financier d'une entreprise de sécurité privée

DUREE ESTIMEE DU PARCOURS

La durée moyenne d'un parcours VAE (de la recevabilité à la décision) est de 1 à 6 mois, selon l'investissement du candidat